

DROIT

Par admin Postée le 20/05/2014 09:27

as t on le droit d'organiser une sorte de jeu de pari avec une mise de 3€ par grille complété sur la coupe du monde de foot 2014 et d en faire propagande par affichage sur le lieu de travail

le système de comptage des point reprendrai celui du loto foot

les gains serai un pourcentage des mises

aucun règlement n'est affiché

Mise en ligne le 21/05/2014

Bonjour,
Nous avons déjà répondu à votre question. Pour être plus clair, vous ne pouvez pas organiser ce type de jeu. les jeux d'argent basés sur le tirage au sort sont le monopole de la Française des Jeux. Les paris sportifs sont intégrés à ce cadre.
Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site.
Cordialement.
